

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n °3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées</li></ul>	

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>ARLES 3, route de Crau, 13 200 Arles, France 43.673726, 4.639566</p>
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>AIX-EN-PROVENCE Place Victor Hugo, 13100 Aix-en-Provence, France 43.523200, 5.445100</p>
<p>Itinéraire(s) envisagé(s)</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Arles-Aix en Provence</p>
<p>Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i></p>	<p>1h25min</p>
<p>Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Arles - Aix en Provence</p>

---

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Arles <> Aix en Provence



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

ARLES <> AIX-EN-PROVENCE

**- Sens Arles > Aix-en-Provence**

	Quotidien
ARLES   Départ <i>Route de Crau</i>	10h25
AIX-EN-PROVENCE   Arrivée <i>Place Victor Hugo</i>	11h50
<b>OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET</b>	<b>1 car 57 places</b>

**- Sens Aix-en-Provence > Arles**

	Quotidien
AIX-EN-PROVENCE   Départ <i>Place Victor Hugo</i>	21h00
ARLES   Arrivée <i>Route de Crau</i>	22h25
<b>OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET</b>	<b>1 cars 57 places</b>